

## 8 PUBLICATIONS

### 8.1 Les publications de l'AIPCR

Les résultats des travaux et activités de l'Association mondiale de la route (AIPCR) sont communiqués par le biais d'un ensemble de différentes publications :

- revue trimestrielle "*Routes/Roads*",
- rapports AIPCR (ou rapports des Comités techniques),
- dictionnaire et Lexique,
- actes des Congrès,
- logiciels,
- lettre électronique,
- autres documents de promotion : la plaquette institutionnelle,

en complément des informations placées en continu sur le site Internet (chapitre 3).

### 8.2 Propriétés des publications

Les articles, rapports et autres publications produites dans le cadre des activités gérées par l'AIPCR sont la propriété collective de l'Association mondiale de la route qui en détient le copyright et tous les droits associés.

Sauf cas exceptionnel, pour lequel un accord explicite préalable aura été accordé par le comité exécutif, aucun contributeur ni son organisation ne peut prétendre à des droits d'auteur pour ces publications.

### 8.3 Revue «Routes/Roads»

*Routes/Roads* est la revue périodique de l'association. La première version remonte à 1911.

L'objectif de la revue est de promouvoir internationalement l'action de l'Association en présentant sous une forme attrayante les actions et travaux de l'Association.

Le lectorat cible de la revue regroupe les membres de l'Association et les décideurs du domaine de la route et du transport routier.

### 8.3.1 Contenu

*Routes/Roads* est une revue bilingue, dans les deux langues officielles de l'Association (français et anglais). Elle comporte également des résumés des articles de fond en allemand, espagnol et portugais.

*Routes/Roads* est produite sous la responsabilité légale du secrétariat général ; le secrétaire général est le directeur de la publication. Le secrétaire général nomme un rédacteur en chef parmi les personnels du secrétariat général. La revue est produite avec l'aide d'un comité éditorial.

Chaque numéro, composé de 96 pages, comporte :

- un **éditorial** rédigé par l'un des responsables de l'Association,
- une partie **«Actualités»** regroupant
  - o l'**agenda** des séminaires de l'AIPCR, des conférences parrainées par l'AIPCR et de prochaines manifestations,
  - o une rubrique **«coup de projecteur»** faisant une brève présentation des séminaires de l'AIPCR et d'autres événements liés aux activités de l'Association,
  - o une rubrique **«brèves»** donnant des informations sur la vie de l'Association,
  - o quelques courts articles (communications ou reportages) sur des éléments d'actualité, en provenance des différents pays membres ;
- une partie **«Dossiers»** regroupant des articles de fond proposés par des comités techniques ou spontanément par d'autres personnes ;
- une partie **«Histoires de routes»** qui traite de sujets culturels, géographiques et historiques en lien avec le domaine routier ;
- une partie **«Mise en lumière d'un Jeune Professionnel»** : un article court basé sur un entretien avec un jeune professionnel du secteur des transports (500 mots dans une langue avec les illustrations).
- une partie **«Résumés»** proposant pour les articles de la partie « dossiers » des résumés en allemand, en espagnol et en portugais.

#### ***L'actualité***

Il s'agit de courts articles (entre 500 et 1 000 mots avec quelques illustrations) permettant aux administrations routières des pays membres de présenter des réalisations ou actions récentes remarquables susceptibles d'intéresser les lecteurs de différents pays. Cette partie est alimentée par un réseau de correspondants animé par le secrétariat général.

#### ***Les dossiers***

*Routes/Roads* publie des articles de synthèse sur les différents sujets relevant de la route et du transport routier. Il peut s'agir d'articles rendant compte de résultats de recherche, d'une réalisation remarquable, faisant un état des connaissances ou présentant un point de vue sur un sujet d'intérêt commun.

Les articles, d'une longueur qui n'excède pas 2 500 mots (+ quelques illustrations) en une langue, doivent être rédigés pour être compris du lectorat très large de *Routes/Roads*. (*nota : une version plus développée de l'article comportant les développements théoriques ou les détails technologiques peut être publiée en complément sur le site Internet de l'AIPCR*).

La version électronique de l'édition la plus récente du magazine est disponible en format pdf à partir du site de l'Association pour les membres et les abonnés dès la sortie de la revue papier.

### **8.3.2 Comité éditorial**

Un comité éditorial composé de 8 à 10 personnes est constitué par le secrétariat général après avis recueilli auprès de la commission communication. Le comité éditorial est placé sous la direction du rédacteur en chef de la revue.

Le comité éditorial est renouvelé par moitié tous les 2 ans.

Le comité éditorial a pour rôles :

- de conseiller le secrétariat général sur le contenu éditorial de la revue pour l'établissement d'un programme éditorial sur une année glissante, en suggérant des thèmes appropriés pour les numéros de la revue et en participant au choix des articles ;
- de superviser le processus de sélection et de revue des articles.

Le comité éditorial est réuni quatre fois par an par le secrétariat général sous forme de réunion par vidéo-conférence.

### **8.3.3 Revue des propositions d'articles**

Les recommandations aux auteurs figurent sur le site Internet et leur existence est mentionnée dans chaque numéro de la revue (dernière page).

Les articles émanant d'un comité technique doivent faire l'objet d'un examen par le comité technique avant d'être proposés pour publication au secrétariat général.

Les articles proposés par des personnes extérieures sont communiqués au comité technique concerné pour avis. En l'absence de comité technique compétent sur le sujet, l'article est soumis à une revue par des pairs, à l'initiative du secrétariat général.

Une réponse est donnée aux auteurs dans les 2 mois suivant la réception par le secrétariat général de leur proposition d'article.

Le secrétariat général se réserve le droit de ne pas publier un texte, d'en réduire le contenu pour des questions de volume disponible dans la revue et de supprimer ou modifier les passages impliqués par des références à caractère commercial. Le comité éditorial est consulté sur les décisions de non-publication. Dans le cas où l'article est réduit ou modifié, l'auteur est informé des aménagements du texte.

**8.3.4 Mise en pages de la revue**

La mise en page des différents articles de la revue est définie dans le document « **Charte graphique de Routes/Roads** ».

**8.3.5 Calendrier de parution et de préparation**

*Routes/Roads* est une revue trimestrielle paraissant en janvier, avril, juillet et octobre.

Les dates limites de réception des articles en fonction du mois de parution sont les suivantes :

N°	Date limite de réception des articles	Date de parution
I	Fin septembre	Début janvier
II	Fin décembre	Début avril
III	Fin mars	Début juillet
IV	Fin juin	Début octobre

**8.3.6 Diffusion de la revue**

*Routes/Roads* est diffusée gratuitement aux membres de l'association suivant les dispositions prévues par les statuts. Un exemplaire est également adressé gratuitement aux membres des comités techniques ainsi qu'aux auteurs.

*Routes/Roads* est également vendue par abonnement et au numéro.

**8.3.7 Publicité**

*Routes/Roads* peut comporter des annonces publicitaires sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de couverture ainsi que dans un maximum de 8 pages intérieures sans être intercalées dans un article.

Trois exemplaires de la revue sont fournis aux annonceurs.

Les relations avec les annonceurs sont gérées par le secrétariat général.

**8.3.8 Enquêtes de satisfaction**

Les enquêtes de satisfaction sont menées à l'initiative de la commission communication sur la base de projets soumis à l'accord du comité exécutif.

## **8.4 Rapports AIPCR**

Les **Rapports AIPCR** sont produits par les comités techniques de l'Association en réponse aux termes de référence assignés aux comités techniques par le plan stratégique de l'AIPCR. Les rapports AIPCR ont pour objet :

- de présenter l'état de l'art et de formuler des recommandations pour des sujets spécifiques,
- d'améliorer l'échange d'informations entre les pays.

Ils comprennent des documents de politique et de technique routières.

### **8.4.1 Contenu**

Les rapports sont organisés selon la structure suivante :

- à propos de l'Association,
- note sur les auteurs,
- sommaire,
- résumé,
- introduction,
- corps du rapport,
- conclusions,
- bibliographie / références,
- glossaire,
- annexes.

L'annexe B1 Rapports des comités techniques – Guide de rédaction, formule un ensemble de recommandations pour la rédaction et la présentation des rapports.

### **8.4.2 Préparation**

Chaque comité technique est responsable de la mise en place en interne d'une démarche d'assurance qualité pour la production des rapports dont un groupe de relecteurs internes.

Tous les rapports de l'Association doivent être préparés par les comités techniques dans les deux langues officielles de l'Association, c'est-à-dire en français et anglais, en mobilisant les compétences de l'ensemble des membres du comité technique. Les rapports devraient être limités pour la partie centrale à 50 pages de texte complétées par des annexes.

La remise d'un rapport technique en une seule langue doit être l'exception et doit résulter d'un accord préalable du secrétariat général. Dans les cas où le rapport est initialement disponible uniquement dans la langue d'origine, la traduction ainsi que la révision/relecture pour le contrôle de qualité doivent intervenir dans un délai n'excédant pas 3 mois après la publication du rapport dans la langue d'origine.

Dans tous les cas, un membre du comité de langue maternelle sera chargé de valider la traduction, que celle-ci soit effectuée par le comité technique, ou confiée à l'extérieur. A noter que le secrétariat général n'a pas toutes les connaissances techniques pour garantir la qualité des traductions dans tous les domaines.

Le rapport est transmis au secrétariat général pour publication par le président du comité technique avec indication de la version qui doit être considérée comme la référence.

#### ***8.4.3 Mise en page des rapports***

Pour la préparation des manuscrits des rapports, les comités techniques utiliseront la feuille de style et le modèle définis dans les annexes B1 et B2.

L'édition finale des rapports est faite par le secrétariat général en suivant les prescriptions du document «**Charte graphique des rapports AIPCR**».

Les rapports sont publiés dans des versions linguistiques séparées. La publication prompte d'un rapport dans la langue d'origine peut être entreprise sans attendre la traduction dans l'autre langue.

Le fichier électronique final, sous forme PDF, comporte un sommaire et des liens permettant d'atteindre directement les différents chapitres.

#### ***8.4.4 Mise en ligne des rapports sur le site Internet***

Sauf exception, les rapports mis en forme sont mis en ligne, sous forme de fichiers PDF, dans la section des publications du site Internet de l'AIPCR accessible au public. Les rapports peuvent être téléchargés gratuitement par les membres et le grand public.

## 8.5 Dictionnaire et lexique

L'Association poursuit, depuis les années trente, un travail lexicographique dans les domaines de la route et du transport routier afin de favoriser la communication entre les pays. Ce travail s'est concrétisé d'abord par la création d'un **Dictionnaire technique routier** et du **Lexique des Techniques de la Route et de la Circulation routière**.

Fin 2012, la version de base (français-anglais) du Dictionnaire a été traduite en 30 langues : allemand, arabe, chinois, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, grec, hongrois, islandais, italien, coréen, japonais, letton, lituanien, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, ukrainien et vietnamien.

La plus récente édition sur papier du Dictionnaire est celle de 2007 en cinq langues : anglais, français, allemand, espagnol et portugais.

La version de base (français-anglais) du Lexique a été traduite en néerlandais et en russe (édition de 1991). La plus récente édition sur papier est celle de 2000.

Depuis février 2005, ces versions et d'autres dictionnaires spécialisés peuvent être consultés en ligne sur l'espace membres du site Internet de l'Association mondiale de la Route. La mise à jour de ces documents et l'addition de nouvelles versions linguistiques sont désormais assurées sous la forme de versions électroniques, via Internet, sous la responsabilité du Comité de la Terminologie. Ce travail de mise à jour et d'enrichissement est effectué avec la coopération de correspondants dans les différents comités techniques et dans différents pays membres de l'Association.

Fin 2012, les documents suivants sont accessibles sur le site Internet <http://www.piarc.org/fr/Dictionnaires-Terminologie-Transport-Routier-Route/>

- le **dictionnaire technique routier** est accessible en douze langues (allemand, anglais, espagnol, français, hongrois, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, serbe, vietnamien),
- le **lexique** existe en trois langues (anglais, français, néerlandais),
- le **dictionnaire d'informatique routière** existe en six langues (allemand, anglais, danois, français, norvégien, suédois),
- le **dictionnaire sur la viabilité hivernale** existe en neuf langues (allemand, anglais, espagnol, finnois, français, hongrois, italien, néerlandais, suédois),
- le **dictionnaire sur les ponts de la NVF** existe en quatre langues (allemand, anglais, finnois, suédois),
- le **dictionnaire sur les ponts de SVECO** existe en trois langues (allemand, anglais, russe),
- le **dictionnaire sur le pesage en marche** existe en trois langues (allemand, anglais, français),
- le **dictionnaire sur le transport durable** existe en deux langues (anglais, français).

## 8.6 Actes des congrès

Pour les congrès mondiaux de la route et les congrès internationaux de la viabilité hivernale, les actes sont publiés sous la forme de cédérom.

Une version provisoire (pré-actes) est diffusée aux participants au congrès avec les textes disponibles à ce moment ; la version finale est produite et diffusée dans les six mois qui suivent le congrès.

Les directives : nature des textes, consignes de présentation, calendrier de production... sont réunies dans le Manuel du congrès, actualisé pour chaque congrès.

### 8.6.1 Congrès mondial de la route

Les *pré-actes* du congrès mondial de la route sont constitués des documents suivants :

- présentation de l'Association ;
- programme du congrès ;
- informations pratiques pour les congressistes ;
- rapports introductifs des séances ;
- rapport d'activité de l'Association pour la période inter-congrès ;
- rapports nationaux ;
- communications individuelles acceptées ;
- présentation des visites techniques ;
- programme des personnes accompagnantes ;
- exposition (liste des exposants, plan de l'exposition).

Les *actes* du congrès mondial de la route sont produits en complétant les pré-actes par les documents suivants :

- allocutions des séances d'ouverture et de clôture ;
- interventions de la séance des ministres ;
- rapport général du congrès et conclusions des séances ;
- reportage photographique sur les différents événements du congrès ;
- fac-similé du journal du congrès ;
- liste des participants.

Les actes du congrès peuvent également comporter des séquences vidéo des séances techniques du congrès.

#### Rapport d'activité de l'Association

Le rapport d'activité de l'Association pour la période inter-congrès regroupe les éléments suivants :

- une partie centrale préparée sous la responsabilité de la commission du plan stratégique et du secrétariat général et qui présente les activités de l'Association et les résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan stratégique ;
- les rapports d'activités des comités techniques.



### Rapport général du congrès

Le projet de rapport général du congrès est préparé par une équipe constituée par le pays hôte du congrès. Ce projet est examiné et amendé en tant que de besoin par la commission du plan stratégique avant le congrès.

Le rapport général est ensuite enrichi pendant le congrès des conclusions tirées des débats des différentes séances.

Une sélection des moments-phares du congrès est faite lors de la séance de clôture par une personnalité choisie par le pays hôte du congrès.

La version finale du rapport général comprenant également un résumé analytique, est préparée par le secrétariat général et soumise à l'examen de la commission du plan stratégique avant publication dans les actes du congrès, dans la revue *Routes/Roads* et sur le site internet de l'Association.

#### **8.6.2 Congrès international de la viabilité hivernale**

Les **pré-actes** du congrès international de la viabilité hivernale sont constitués des documents suivants :

- présentation de l'Association ;
- programme du congrès ;
- informations pratiques pour les congressistes ;
- communications individuelles acceptées ;
- présentation des visites techniques ;
- programme des personnes accompagnantes ;
- exposition (liste des exposants, plan de l'exposition).

Les **actes** du congrès international de la viabilité hivernale sont produits en complétant les pré-actes par les documents suivants :

- allocutions des séances d'ouverture et de clôture ;
- interventions de la séance des ministres ;
- rapport général du congrès et conclusions des séances ;
- reportage photographique sur les différents événements du congrès ;
- fac-similé du journal du congrès ;
- liste des participants.

### Rapport général du congrès

Le rapport général du congrès est préparé par le comité technique de la Viabilité hivernale de l'Association et enrichi pendant le congrès avec le résultat des débats des séances.

Une présentation orale du rapport général est faite lors de la séance de clôture par le comité technique.

La version finale du rapport général est adressée au secrétariat général dans les deux mois suivant le congrès, par le président du comité technique de la Viabilité hivernale pour publication dans les actes du congrès et dans la revue *Routes/Roads*.

## 8.7 Logiciels

L'Association, à l'occasion de certains projets, peut être amenée à produire certains logiciels. Pour la période 2004–2008 :

- le logiciel **HDM-4** (*système de développement et de gestion des routes - Highway Development and Management System*) pour l'analyse des projets d'investissement dans le domaine routier ; depuis 1996, l'Association mondiale de la route (AIPCR) a repris la responsabilité de la gestion de ce projet suite aux actions initiées par la Banque mondiale ; la dernière version en date est la version 2.0 produite en 2005. La diffusion et le soutien aux usagers ont été externalisés par l'Association au travers d'un contrat de concession. Site internet: <http://www.hdmglobal.com/>
- le modèle quantitatif d'évaluation des risques (**modèle EQR**) pour évaluer les risques du transport des marchandises dangereuses à travers les tunnels routiers, développé conjointement par l'AIPCR et l'OCDE (<http://tunnels.piarc.org/fr/securite/matieres-dangereuses.htm>).

Les modalités de développement puis de diffusion sont déterminées au cas par cas après examen par le comité exécutif et ces opérations sont suivies par le secrétariat général.

## 8.8 La lettre électronique

La lettre électronique a pour objectif, d'une part, d'attirer l'attention sur les productions récentes et actions de l'Association et, d'autre part, de diffuser la lettre produite par les comités nationaux pour faire connaître les activités menées par chacun d'entre eux et d'améliorer la communication entre eux.

Le contenu éditorial est fourni par les comités nationaux. C'est le président de la conférence des comités nationaux de l'Association qui en est le rédacteur en chef. Les textes traduits en anglais, espagnol et français sont adressés au secrétariat général qui assure la mise en page de la lettre, sa mise en ligne sur le site Internet de l'Association ainsi que l'envoi des courriels d'annonce à toutes les personnes inscrites sur la liste de diffusion.

La lettre des comités nationaux paraît chaque trimestre, en mars, juin, septembre et décembre.

## 8.9 La plaquette institutionnelle

La plaquette est un outil de présentation et de promotion de l'Association, notamment à l'occasion de rencontres et de manifestations auxquelles l'Association participe.

La plaquette a été remise à jour en décembre 2012.

Les comités nationaux qui le souhaitent, peuvent traduire la plaquette dans leur langue et la personnaliser grâce aux éléments mis à leur disposition sur le site FTP de l'Association.

## 8.10 Vente des publications

Sauf exception, toutes les publications de l'Association mondiale de la route (AIPCR), sous forme d'ouvrage imprimé ou de cédérom, peuvent être achetées auprès du secrétariat général.